



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

Ref: JG /DV/AF/Scop: 13003414

PARIS, LE 23 JUIL. 2013

Monsieur le Président,

L'apprentissage est une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle durable des jeunes, 70 % d'entre eux étant en emploi six mois après leur formation.

Prenant en compte cette réalité, le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a fixé l'objectif de faire progresser le nombre d'apprentis de 435 000 aujourd'hui à 500 000 en 2017.

Cet objectif du Gouvernement reste aujourd'hui totalement d'actualité et plusieurs initiatives sont prises en ce sens.

Dès l'automne 2012, prenant en compte les effets très positifs de leur action auprès des entreprises et des jeunes, la décision avait été prise de prolonger en 2013 le financement des développeurs de l'apprentissage dont bénéficie votre réseau consulaire.

En septembre prochain, dans le prolongement de la dernière grande conférence sociale, une concertation sur l'apprentissage sera ouverte avec les réseaux consulaires, les partenaires sociaux et les Régions dans le but de réformer la répartition de la taxe d'apprentissage, qui doit davantage bénéficier à l'apprentissage, et de mobiliser ainsi au niveau des territoires des ressources supplémentaires pour les centres de formation d'apprentis.

Les investissements dans l'apprentissage seront amplifiés. Le Premier ministre a annoncé le 9 juillet dernier une enveloppe de 550 millions d'euros dans le cadre de la nouvelle génération du programme investissements d'avenir, consacrée en particulier à la jeunesse et à la formation, qui bénéficiera notamment au développement de l'alternance. Elle prendra à terme la suite du programme actuel en faveur de la rénovation de l'offre de formation et de l'hébergement des apprentis dont plusieurs CFA de votre réseau ont pu bénéficier.

Monsieur André MARCON

Président CCI-France

46-48, avenue de la Grande Armée

CS 50071

75858 PARIS Cedex 17

Le Gouvernement a souhaité par ailleurs réformer le dispositif d'aides publiques à l'apprentissage. L'Etat y consacre chaque année près de 3 milliards d'euros sous différentes formes. Conduite dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'évaluation de ces aides, qui se sont sédimentées au fil du temps sans véritable cohérence, a démontré que certaines d'entre elles, peu ciblées, n'étaient pas suffisamment incitatives à l'embauche d'apprentis.

Aussi, c'est dans un souci d'efficacité et de sérieux budgétaire que plusieurs décisions ont été arrêtées.

D'une part, l'indemnité compensatrice forfaitaire versée par les Conseils régionaux sera remplacée par une nouvelle aide pour les très petites entreprises de moins de 10 salariés, pour lesquelles ce type d'aide joue un véritable effet levier en matière d'embauche d'apprentis. Les artisans ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette mesure. Les régions conservent naturellement toute latitude pour définir un régime d'aide plus large pour les entreprises de plus de 10 salariés, en fonction par exemple des besoins du territoire et des filières prioritaires.

D'autre part, le crédit d'impôt bénéficiant aux employeurs sera également mieux ciblé.

Enfin les exonérations de cotisations sociales, jugées très efficaces, seront quant à elles maintenues pour tous les employeurs, pour un total de 1,3 milliards d'euros à la charge de l'Etat.

Cette nouvelle architecture d'aides sera mise en place en 2014, ainsi qu'un dispositif transitoire pour les contrats en cours.

De ce fait, et je tenais à vous rassurer sur ce point pour la réussite de la rentrée de l'apprentissage, les entreprises qui auront embauché un apprenti avant le 31 décembre prochain seront aidées dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui pour l'année scolaire 2013-2014.

L'apprentissage est et demeurera donc économiquement avantageux pour les employeurs, particulièrement pour les artisans et commerçants. En dépit d'une conjoncture économique difficile qui pèse aussi sur les embauches d'apprentis, les conditions seront ainsi remplies pour que les réseaux consulaires, l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux poursuivent leur mobilisation collective en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

Je vous remercie de votre engagement en ce sens et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Michel SAPIN